

AVIS PUBLIC

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le Règlement numéro 1014-26 modifiant le règlement de zonage 751-09.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors de la séance tenue le 2 juin 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste a adopté, par résolution, le premier projet de règlement intitulé « *Projet de règlement 1014-26 modifiant le règlement de zonage numéro 751-09 afin d'apporter certains correctifs concernant l'implantation de bâtiment accessoire à une habitation résidentielle multifamiliale* ».

Ce premier projet de règlement a pour objectif de modifier le règlement de zonage afin d'apporter certains correctifs concernant l'implantation de bâtiment accessoire à une habitation résidentielle multifamiliale.

Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation **le mardi 7 juillet 2026 à 19h au centre communautaire situé au 3090, rue Principale à Saint Jean-Baptiste**. Lors de cette assemblée de consultation, la mairesse ou toute autre personne désignée par celle-ci, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire s'adressant à l'ensemble du territoire de la Municipalité.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce vingt-sixième jour de juin deux mille vingt-six.

La directrice générale greffière-trésorière,



Suzie Bélanger